

# Le paillage horticole de miscanthus : un atout pour les collectivités

**Votre territoire est particulièrement sensible à l'érosion des sols et concerné par des problèmes de qualité de l'eau ? En parallèle, vous réfléchissez à un entretien sans produit phytosanitaire pour les espaces verts de votre commune ? Travailler avec un agriculteur sur la valorisation de bandes de miscanthus en paillage horticole peut être une solution !**

## Pailler avec du miscanthus : un projet de territoire

En implantant des bandes de miscanthus sur leur parcelle, les agriculteurs limitent les problèmes d'érosion et améliorent la qualité de l'eau grâce à une couverture permanente du sol. Mais pour mettre en place ce type de plantation, il est indispensable de prévoir un débouché.

### Créer une filière locale

L'utilisation du miscanthus en paillage horticole peut être une opportunité pour mettre en place une filière de valorisation de proximité. Les communes utilisent alors du paillage écologique et évitent l'utilisation de produits phytosanitaires pour entretenir leurs espaces verts.

### Une démarche positive entre l'agriculteur et la collectivité

L'objectif est de construire un partenariat entre un producteur de miscanthus et une collectivité utilisatrice du produit de manière très locale. Cette démarche aura ainsi plusieurs bénéfices sur le plan environnemental.



Massif horticole paillé avec du miscanthus



Bande de miscanthus au milieu d'une parcelle de colza

## >> Pourquoi réfléchir au paillage horticole ?

A partir du 1er janvier 2017, l'application de la loi de transition énergétique pour la croissance verte interdira l'utilisation des produits phytosanitaires pour l'entretien des lieux publics tels que les parcs, les massifs fleuris ou encore les voiries. De nouvelles méthodes écologiques doivent être mises en place afin d'assurer l'entretien des espaces verts. Pour les massifs fleuris et les pieds de haies, le paillage apparaît comme la solution idéale pour répondre à cette réglementation et maintenir ces espaces dans les meilleures conditions esthétiques. Déjà utilisée par certaines communes avec une efficacité reconnue, il paraît intéressant de généraliser cette pratique.

## Pourquoi le miscanthus ?

Le miscanthus est une graminée rhizomateuse aux multiples atouts :

### Une production de biomasse importante en peu de temps

Récolté dès la 2<sup>ème</sup> année, les rendements augmentent rapidement pour atteindre un optimum d'environ 15 t/ha au bout de 4 ans. Grâce à une ensileuse, le miscanthus est transformé en broyat fin de 2 à 5 cm de longueur. Ce type de produit est directement utilisable en paillage pour limiter les repousses.

### Une plante à très bas niveau d'intrants

La culture de miscanthus ne nécessite quasiment aucun apport de produits phytosanitaires en dehors de la première année. Elle est donc particulièrement adaptée aux enjeux liés à la qualité de la ressource en eau.

### Un rôle de frein hydraulique intéressant

Plantées denses et positionnées perpendiculairement aux ruissellements ou en bas de parcelles, les bandes de miscanthus vont favoriser l'infiltration et la sédimentation des particules de terre. Elles peuvent également être placées dans les talwegs pour éviter la formation de ravines.

### Un paillage stérile et neutre

Contrairement à d'autres produits, le paillage issu de cette plante ne contient aucune graine, il n'existe donc pas de risque de repousse dans les massifs. De plus, son pH neutre n'entraîne pas d'acidification des sols.



Massif horticole paillé avec du miscanthus



Paillage de miscanthus

## Le paillage de miscanthus dans la pratique

### Le stockage

Le miscanthus est idéalement récolté entre 15 % et 20 % d'humidité. Le produit doit ensuite être stocké à l'abri sous un bâtiment. Une solution alternative consiste à stocker le produit sous une bâche à l'extérieur. Si le miscanthus est récolté en deçà de 22 % d'humidité, il n'y a aucun risque d'échauffement et donc de compostage. Il est alors directement utilisable.

Dans le cas d'un partenariat entre une collectivité et un agriculteur, deux solutions existent pour le stockage :

- **Le produit peut être géré par l'agriculteur**, depuis la récolte jusqu'au stockage sur sa ferme. Cela implique des frais de stockage supplémentaires.
- **Le produit peut être stocké sous un bâtiment communal** juste après la récolte. Il faut entre 30 et 40 m<sup>2</sup> sur 3 à 4 m de haut pour stocker 15 t de miscanthus. Dans ce cas, la commune doit posséder des solutions de manutention adaptées.

### L'utilisation

Pour une efficacité optimale, le miscanthus broyé doit être étalé sur le sol sur une épaisseur de **7 à 10 cm**. Il est ensuite conseillé d'arroser légèrement le paillage afin de le fixer au sol et d'augmenter sa résistance au vent. Le produit **se dégrade lentement**, il va couvrir le sol pendant environ un an. Cependant, pour maintenir son efficacité, une nouvelle couche de paillage de 7 à 10 cm devra être étalée tous les ans (*selon l'état des massifs une épaisseur de 5 à 7 cm peut suffire*).

### >> Quel coût ?

Le paillage de miscanthus se commercialise aujourd'hui aux alentours de **30 € HT le m<sup>3</sup>**, soit **230 € HT la tonne**.

**Pour 500 m<sup>2</sup>** de massifs horticoles, le coût annuel d'un paillage de miscanthus s'élèverait donc à **environ 1400 € HT**.



*Il faut 2 à 3 ans après la plantation pour atteindre un rendement optimal, en adéquation avec les besoins de la collectivité. Il sera donc nécessaire de trouver des alternatives d'approvisionnement provisoires pour les premières années et d'anticiper leur date de fin.*

### >> Exemple de projet pour une commune avec 500 m<sup>2</sup> de massifs horticoles à pailler

#### 1. Estimation des surfaces à pailler sur la commune



500 m<sup>2</sup> de massifs horticoles



#### 2. Calcul du volume de paillage nécessaire



7 t de paillage de miscanthus/an



#### 3. Définition du linéaire de miscanthus à planter



1,25 km de bandes de miscanthus de 4 m de large



#### 4. Construction d'un partenariat avec des agriculteurs locaux



Engagement de la collectivité sur l'achat de paillage aux agriculteurs

## Les + pour votre collectivité !

- **Une solution écologique et efficace** en substitution des produits phytosanitaires dans les massifs horticoles
- **Une réponse aux enjeux environnementaux locaux** (qualité de la ressource en eau potable, ruissellement et érosion) grâce à un partenariat collectivité/agriculteur
- **Un paillage esthétique**, de qualité, issu d'une production locale



Paillage de miscanthus au pied d'une haie

### ALLEZ + LOIN avec la Chambre !

Vous souhaitez développer un projet de territoire autour de la valorisation du miscanthus en paillage horticole ? N'hésitez à faire appel à la Chambre d'agriculture. Un conseiller vous apportera un appui pour définir et mettre en place votre projet.



**Bastien Langlois** - Conseiller Biomasse

☎ 02 35 59 47 52 / 📞 06 89 57 85 80

✉ bastien.langlois@seine-maritime.chambagri.fr

Cette fiche a été réalisée en partenariat avec :

